

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Les *Divines Paroles*. — V Les prophètes avant Notre-Seigneur. — VI Société d'une Messe. — VII Union Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche, 19 mars

On annonce :

Les fêtes de saint Joseph (remise à demain, samedi) dont les solennités auront lieu les 7 et 14 mai.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 19 mars

Messe du II dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**; préf. du Carême. — I Vêpres de saint Joseph (du 19); mém. du dim.

A la messe chantée, samedi, pendant le **Credo**, au verset **Et incarnatus est... factus est**, tous s'agenouillent en l'honneur du mystère de l'Incarnation.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 26 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 21 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	21 mars.	— Saint-Elzéar.
Jeudi,	23	— Ile-Bizard.
Samedi,	25	— Rosemont.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Février 1916.

LE Souverain Pontife, dans ses lettres privées comme dans ses documents publics, parle sans cesse de la paix et des moyens d'y arriver. Il est bien, en cela, le ministre et le vicaire de celui qui est venu apporter la paix au monde. Benoît XV ne faillit pas à la sublime mission que la papauté a reçue de Jésus-Christ sur les peuples. La paix, une paix honorable, durable, basée sur la justice et l'équité, voilà le but auquel tendent les aspirations du chef suprême de l'Eglise. Mais, en ne se lassant jamais de prêcher la paix, a-t-il encore d'autres buts, cachés il est vrai, mais très réels? En un mot, le problème qui se pose est celui-ci : le pape ne se servirait-il pas des malheureux événements qui ensanglantent l'Europe pour arriver à un règlement définitif de la question romaine ?

A priori, ce serait parfaitement son droit, et puisque le congrès, qui se réunira après la cessation de la guerre pour régler les conditions futures des peuples, devra tendre à donner satisfaction à leurs besoins et à leurs aspirations, on concevrait parfaitement bien que le pape portât à ce congrès la question de l'indépendance du Saint-Siège. Non seulement ce serait son droit, mais en prenant les choses *in abstracto* ce serait son devoir. Après avoir ceint la tiare, il a prêté devant le Sacré-Collège les mêmes serments que ses prédécesseurs Léon XIII et Pie X, et les revendications romaines, ainsi qu'on les appelle, se trouvent comprises dans la formule. Il est certain d'ailleurs que le pape ne doit pas transiger sur les droits, les libertés et les possessions de l'Eglise. Voilà pourquoi les deux prédécesseurs de Benoît XV n'ont jamais cessé de protester. Si leurs protestations sont malheureusement demeurées platoniques, c'est que les *Puissances* n'ont pas voulu les écouter et leur

donner leur appui
et elle existera ta
sera pas interven

Léon XIII avait
Quand s'ouvrit le
meilleure occasion
dépendance était
mission au congrès
à cette admission.
pape était admis à
Devant cette oppo
Hollande, qui s'ét
caux, s'arrêta et fi
sition de l'Italie o
en effet, se priver
en eut par là mêm

Maintenant la qu
pape a continué à p
faciles à comprend
effective franchi le
est faible, il est dép
royaume, un génér
notre siècle, qui ne
non avenues les pr
ses documents offici
mais soulevé la ques
Et il a agi sagement
rons les peuples de
ser à l'Europe déchi
rôle. Et Benoît XV
Mais en dehors du
1860. Du moment c
née un jour ou l'aut

INE

Février 1916.

privées comme
sans cesse de la
est bien, en cela,
apporter la paix
mission que la
les. La paix, une
et l'équité, voilà
suprême de l'E-
her la paix, a-t-il
très réels? En un
pape ne se servi-
sanglantent l'Eu-
de la question ro-

et puisque le con-
guerre pour régler
adre à donner sa-
ons, on concevrait
ongrès la question
ulement ce serait
racto ce serait son
é devant le Sacré-
eurs Léon XIII et
qu'on les appelle,
certain d'ailleurs
oits, les libertés et
les deux précédées-
rotester. Si leurs
irées platoniques,
es écouter et leur

donner leur appui. La question romaine existe donc toujours, et elle existera tant qu'une solution acceptée par le pape ne sera pas intervenue.

Léon XIII avait cru un moment que l'heure était arrivée. Quand s'ouvrit le congrès de la paix à La Haye, il pensa que la meilleure occasion d'exposer ses griefs et de pourvoir à son indépendance était arrivée, et il demanda formellement son admission au congrès de la paix. L'Italie s'opposa énergiquement à cette admission. Elle alla même jusqu'à déclarer que si le pape était admis à la conférence, elle-même n'y assisterait pas. Devant cette opposition irréductible de l'Italie, la reine de Hollande, qui s'était faite le porte-parole des désirs pontificaux, s'arrêta et fit connaître à Léon XIII que devant l'opposition de l'Italie on ne pouvait point passer outre. C'eut été, en effet, se priver de la collaboration de l'Italie, et le congrès en eut par là même été sérieusement atteint.

Maintenant la question reste sans doute toujours posée, car le pape a continué à protester. Mais, pour des raisons politiques faciles à comprendre, sa protestation n'a point d'une façon effective franchi la porte de bronze du Vatican. Benoît XV est faible, il est dépouillé de ses Etats, il est un souverain sans royaume, un général sans armée, et, dans ces circonstances, notre siècle, qui ne s'incline que devant la force, a tenu pour non avenues les protestations pontificales. Benoît XV, dans ses documents officiels, dans ses conversations privées, n'a jamais soulevé la question de son indépendance et de sa liberté. Et il a agi sagement. Allons au plus pressé, s'est-il dit, conjurons les peuples de faire la paix, demandons à Dieu de l'imposer à l'Europe déchirée et malheureuse, tel est à présent notre rôle. Et Benoît XV ne s'est jamais départi de ce rôle.

Mais en dehors du pape, la question romaine existe depuis 1860. Du moment qu'elle existe, il faut qu'elle soit solutionnée un jour ou l'autre, et il n'est pas défendu à un catholique

de rechercher les diverses solutions qu'elle pourrait recevoir. Ces réflexions ne lèsent en aucune manière le droit du pape de faire en cette matière ce qu'il croira le plus convenable pour les intérêts de l'Eglise, c'est évident. Du reste, les journaux commencent à parler des revendications pontificales. Ce seul fait me prouve qu'on entrevoit comme relativement prochaine, à l'automne par exemple, la fin de la guerre ; car ce serait folie d'examiner une question qui n'aurait pas à se poser dans un délai rapproché. Faisons donc comme ces journaux et examinons les trois solutions que cette question pourrait recevoir. Quand ces lignes n'auraient d'autre but que de montrer qu'il existe une question romaine, qu'elle est aussi vive qu'au premier jour, qu'elle exige impérieusement une solution, même dans l'intérêt de l'Italie, elles ne seraient pas inutiles. Louis Veuillot a dit quelque part : " Ne nous laissons jamais de protester. " La protestation est la seule arme des faibles, et quand ces faibles sont des catholiques, cette protestation est aussi une prière, un appel à Dieu, pour qu'il prenne en mains la cause de son vicaire et rende à l'Eglise, dans son chef et dans ses membres, paix et liberté.

Il y a trois solutions possibles, ai-je écrit. D'abord celle de 1862, c'est-à-dire celle que souscrivit l'assemblée des évêques réunis à Rome pour la grande canonisation des Martyrs du Japon. En vertu du principe *non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum*, les évêques, au nombre de plus de 400, remirent à Pie IX une adresse dans laquelle ils revendiquaient énergiquement les territoires que la révolution avait arrachés au Saint-Siège. Ce serait la reprise totale des anciens Etats pontificaux, qui fractionnaient l'Italie en deux parties inégales, prenaient les Romagnes, descendaient sur les Marches et ensuite par une ligne droite se reliaient jusqu'à Rome et sa province. Je crois qu'il ne faut plus parler de cette solution radicale, non point parce qu'elle est radicale, mais parce qu'après

45 ans d'occupati
que personne ne
sacrifice auquel r
par le fait coupée

Une deuxième s
de choses après 11
province romaine
1870. Cette solu
tique, les difficu
plus coupée en de
point de vue écon
celle de San Mari
Mais si cette soluti
pas qu'elle le soit
en 1885 à Marseill
ne au point de vu
reste très profond
établit que le plus
rendre purement e

Supposons un in
province romaine.
était annuellement
venu pendant dix
là qu'un moyen ex
tuation normale. S
les étrangers, c'est
séjour de la capita
presseraient de s'e
valuer à 150,000 le
si Rome pour suivr
l'Etat dont elles dé
dessous de la réalit
nistrations qui ont

45 ans d'occupation, l'Italie est devenue un facteur politique que personne ne voudra plus briser. Ce serait d'ailleurs un sacrifice auquel ne consentirait pas l'Italie qui se trouverait par le fait coupée en deux.

Une deuxième solution serait la remise en vigueur de l'état de choses après 1860, c'est-à-dire la reprise de Rome et de la province romaine constituées telles qu'elles étaient de 1861 à 1870. Cette solution n'offrirait pas, au point de vue politique, les difficultés de la précédente. L'Italie ne serait plus coupée en deux, elle pourrait se développer librement au point de vue économique et l'enclave pontificale, pas plus que celle de San Marino, ne gênerait en rien son administration. Mais si cette solution serait acceptable pour l'Italie, je ne crois pas qu'elle le soit aussi facilement pour le pape. On a publié en 1885 à Marseille une brochure intitulée *La question romaine au point de vue financier*. Cette étude d'un anonyme, au reste très profondément versé dans les choses romaines, nous établit que le plus mauvais cadeau à faire au pape serait de lui rendre purement et simplement la ville de Rome.

Supposons un instant que l'Italie rende au pape Rome et la province romaine. N'oublions pas qu'en 1871, cette province était annuellement passive de 25 millions. Pie IX y avait subvenu pendant dix ans par la charité des fidèles. Mais ce n'est là qu'un moyen extraordinaire et non la résultante d'une situation normale. Si le pape redevenait maître de Rome, tous les étrangers, c'est-à-dire tous les Italiens non romains que le séjour de la capitale avait attirés puis fixés à Rome, s'empresseraient de s'en aller, et ce n'est point exagérer que d'évaluer à 150,000 le nombre des personnes qui quitteraient ainsi Rome pour suivre la cour et les grandes administrations de l'Etat dont elles dépendent. Ce chiffre serait même bien au-dessous de la réalité si nous prenions toutes les grandes administrations qui ont leur siège à Rome et qui, forcément, se-

raient obligées d'aller ailleurs. Il s'en suivrait une dépression économique dans Rome telle que bien des entreprises privées, basées sur une population de 560,000 habitants, qui s'accroît chaque année de dix à quinze mille unités, seraient obligées de faire faillite. Le gaz, les eaux, les tramways, pour ne citer que trois des plus grosses entreprises, ne pourraient plus marcher, et ce ne seraient pas les pèlerins qui viendraient combler le déficit. En plus, il y a les gros travaux faits à Rome. Laissons de côté les quais du Tibre, qui sont une entreprise du gouvernement. Le plan régulateur de la ville de Rome a coûté plus de 400 millions dont il faudrait payer annuellement les intérêts, et je doute que le gouvernement italien qui aurait abandonné Rome voudrait en continuer la garantie. La ville de Rome se trouverait dans l'impossibilité de boucler son budget, de servir les intérêts de ses dettes et même d'assurer les services essentiels de sa vie municipale. Ce serait donc la ruine complète. Seuls les loyers seraient à bon marché, parce qu'ils ne trouveraient plus preneurs. Et je ne parle pas de l'intérêt des services de la dette publique que naturellement le gouvernement devrait assurer pour une part proportionnelle et qui viendrait augmenter le total du déficit. Il était, répétons-le, de 25 millions en 1871. A quel chiffre se monterait-il en 1916 ? C'est pour ce motif qu'il faut encore écarter cette solution, à moins que l'Italie ne voulût pas seulement céder Rome et sa province, mais continuer sa garantie sur la dette et pourvoir au déficit des finances municipales et politiques.

Il existe une troisième solution. Celle-la est possible, facile même. Elle ne touche aucun intérêt matériel acquis, n'enlève à l'Italie rien de ce qu'elle a pris et cependant pourvoit d'une manière équivalente à la liberté et à l'indépendance du Saint-Siège. Dieu veut que son vicaire soit libre et indépendant, mais il peut varier les modes qui assurent cette liberté et cette

indépendance. Pen
d'un domaine temp
au pape par la révo
d'autres. L'Italie.
des garanties. C'es
juristes italiens, co
une loi fondament
sorte lié les mains,
le pacte qu'il sign
Emmanuel et celle
régler *les garanties*
le nom. — Je ne
garanties, cela m'er
que le Souverain P
fus semble bien p
pendance ni la libe
là-dessus, c'est-à-di
Ça n'est pas une s
l'Italie a exécuté lo
ral. Il y a bien eu
gouvernement italie
souple et bientôt le
paix et les relations
nal et Vatican ne s
dans les questions
sonne n'eut à souff
durera peut-être
mentaire et les surp
comme ailleurs. Il y
se contre laquelle le g
des gages qu'il a oste
fait un tremplin pol
durera longtemps. D

ait une dépres-
entreprises pri-
habitants, qui
unités, seraient
tramways, pour
t, ne pourraient
qui viendraient
travaux faits à
, qui sont une
ur de la ville de
drerait payer an-
ouvernement ita-
continuer la ga-
l'impossibilité de
s dettes et même
ipale. Ce serait
ient à bon mar-
s. Et je ne parle
ue que naturel-
me part propor-
du déficit. Il
quel chiffre se
qu'il faut encore
voulût pas seule-
uer sa garantie
s municipales et

t possible, facile
acquis, n'enlève
t pourvoit d'une
adance du Saint-
et indépendant,
te liberté et cette

indépendance. Pendant des siècles ce mode a été la constitution d'un domaine temporel, dont le dernier lambeau a été arraché au pape par la révolution en 1870. Mais il y en a évidemment d'autres. L'Italie le sait si bien qu'en 1871 elle a fait la *loi des garanties*. C'est une loi spéciale, qui n'est pas, selon les juristes italiens, comme les autres lois du royaume, mais bien une loi fondamentale de l'Etat. Celui-ci se serait en quelque sorte lié les mains, s'interdisant d'aller plus loin et de briser le pacte qu'il signait. L'acte porte la signature de Victor-Emmanuel et celle de tous ses ministres. Cette loi prétend régler les *garanties* du chef de l'Eglise et d'ailleurs en porte le nom. — Je ne veux point faire l'examen de cette *loi des garanties*, cela m'entraînerait trop loin. Il me suffit de savoir que le Souverain Pontife n'a point voulu l'accepter, et ce refus semble bien prouver que la loi ne garantit ni l'indépendance ni la liberté du Saint-Siège. Depuis 1871 on a vécu là-dessus, c'est-à-dire sur un contrat proposé et non accepté. Ça n'est pas une solution. Je dois dire que jusqu'à présent l'Italie a exécuté loyalement les conditions de ce pacte unilatéral. Il y a bien eu des moments de crise, des périodes où le gouvernement italien boudait un peu. Mais l'Italien est très souple et bientôt le nuage — je ne dis point l'orage — se dissipait et les relations reprenaient comme par le passé, Quirinal et Vatican ne se cherchaient point querelle, bien mieux, dans les questions de détail, on s'arrangeait pour que personne n'eût à souffrir. — Mais ces quarante-cinq années ne dureront peut-être pas toujours. L'Italie est un pays parlementaire et les surprises de la politique peuvent s'y faire jour comme ailleurs. Il y a actuellement une poussée socialiste intense contre laquelle le gouvernement est un peu désarmé par suite des gages qu'il a ostensiblement donnés à ce parti dont il s'était fait un tremplin politique. Rien ne m'assure que le *statu quo* durera longtemps. Du reste, ça n'est pas un règlement. Or,

que pourrait demander le pape ? Une chose bien simple. De légères retouches à la *loi des garanties*. Quelques-uns de ses articles, en effet, ne peuvent point être acceptés dans leur forme actuelle par le pape. Puis, cette loi ainsi retouchée, il faudrait la mettre sous la garantie officielle des *Puissances*. Le pape ne change rien en Italie, il laisse tout dans l'état, mais son indépendance et sa liberté ne dépendent plus du bon vouloir exclusif de l'Italie. Ils ont une autre garantie, la signature des *Puissances* qui se portent garantes de la signature de l'Italie et ont le droit d'intervenir si ce pays vient à rompre en tout ou en partie ses engagements.

La solution est-elle acceptable du côté papal ? Je ne veux, ni ne puis, me prononcer. Si pour ce qui me concerne je n'y vois pas d'inconvénients, ma manière de voir n'a absolument aucune importance. Mais l'Italie accepterait-elle ? Evidemment, elle aurait de gros avantages à régler ainsi la question romaine, et tous les organes de sa vie économique, financière et politique, en recevraient une exubérance de vie et d'activité pour le plus grand bien du pays. Mais il y a la question politique. La franc-maçonnerie a conduit l'Italie à Rome, et, pour mieux affirmer ce fait, le 21 septembre 1895, vingt-cinquième anniversaire de la brèche de la *Porta Pia*, Crispi, alors ministre, à la cérémonie officielle, donna aux drapeaux de la maçonnerie préséance sur ceux de l'armée italienne. Or la franc-maçonnerie s'opposera toujours à cette solution. L'Italie officielle a toujours déclaré que la question romaine était une question intérieure dans laquelle personne n'avait rien à voir. Elle l'a réglée par la *loi des garanties* et elle n'acceptera jamais une immixtion étrangère dans ce qu'elle appelle ses affaires personnelles intérieures. Je ne crois pas que le point de vue ait changé, et, lors la conférence de la paix, il est assez probable que si on veut y faire entrer Benoît XV, l'Italie déclarera que s'il y entre, elle en sort.

En tout cela, ne faut-il pas que des contes en abstraction de la papauté ne pas ce que Dieu veut, mais que les puissances, en fils soumis à la paix, l'indépendance

LE



l'abbé Augier aumônier d'Angers,

l'ouvrage de son décès mort en 1897. C'est évidemment augmentée en 1882, un très vif souvenir Notre-Seigneur a dit, à ses intimes

“ Quelle autorité faut-il attribuer au lecteur ? Les théologues qu'elles sont rapportées avec pleine certitude privées. Les plus sages en croyant que c'étaient des révélations ont, il est dit. Mais quand l'Eglise a des relations privées, elle se contente, qu'elles seignent, qu'elles

“ Remarquons que Soudreau, indépendamment

En tout cela, nous raisonnons humainement, ne nous occupant que des contingences de la politique humaine et faisant abstraction de la providence de Dieu. En fait, nous ne savons pas ce que Dieu veut faire et nous n'avons, nous autres catholiques, en fils soumis de l'Eglise, qu'à le prier pour qu'il rende la paix, l'indépendance et la liberté à l'Eglise et au monde.

DON ALESSANDRO.

LES DIVINES PAROLES



l'abbé Auguste Saudreau, chanoine d'Angers et premier aumônier de la Maison-Mère du Bon-Pasteur d'Angers, rééditait, en 1914, sous le titre ci-haut, l'ouvrage de son oncle, le Père Saudreau, des dominicains, mort en 1897. C'est la quatrième édition, d'ailleurs considérablement augmentée, d'un livre qui eut à son apparition, en 1882, un très vif succès. Les *divines paroles*, ce sont celles que Notre-Seigneur a dites, ou mieux peut-être est raconté avoir dites, à ses intimes dans le cours des siècles chrétiens.

“ Quelle autorité, se demande l'auteur dans la préface, faut-il attribuer aux paroles révélées que nous présentons au lecteur? Les théologiens nous enseignent que, alors même qu'elles sont rapportées par les saints, on ne peut garantir avec pleine certitude la provenance divine des révélations privées. Les plus saints eux-mêmes ont pu parfois se tromper en croyant que c'était Dieu qui leur parlait. Plusieurs de ces révélations ont, il est vrai, été recommandées par l'Eglise. Mais quand l'Eglise approuve, ou même recommande, des révélations privées, elle se borne à déclarer qu'on peut les croire pieusement, qu'elles ne renferment rien de contraire à son enseignement, qu'elles sont édifiantes et salutaires. ”

“ Remarquons que les saints, poursuit plus loin M. l'abbé Saudreau, indépendamment des paroles qu'ils entendent ou

croient entendre, reçoivent certainement de Dieu, par le moyen des dons du Saint-Esprit, de grandes et précieuses lumières. Quand ils parlent, quand ils exposent leurs pensées, les lumières dont ils sont comblés donnent beaucoup d'autorité à leurs paroles. Ils sont encore le plus souvent l'écho du Saint-Esprit, même s'ils ne rapportent pas des paroles sorties de la bouche de Dieu... ”

Ces réflexions si sages, et qui constituent comme une juste mise au point doctrinale, nous font comprendre et toucher du doigt, pour ainsi dire, quelle garantie de sérieux et quelle autorité s'attachent au recueil que nous offre M. l'abbé Saudreau. D'ailleurs, cet auteur, à qui l'on doit plusieurs autres volumes (1) de haute valeur touchant les questions de spiritualité, est depuis longtemps connu et apprécié très favorablement par tous les maîtres contemporains de la vie spirituelle et de la direction à donner aux âmes d'élite.

Et puis, les saints, ces amis de Dieu, sur les lèvres ou sous la plume de qui l'auteur a recueilli les *paroles divines*, sont eux-mêmes les meilleurs témoins de la valeur et de l'importance des paroles citées. Voici, choisis entre plusieurs, les noms les plus illustres qu'on rencontre dans les douze à treize cents pages que renferment les deux volumes, ainsi nommés *Les Divines Paroles* : saint Eustache, saint Georges, saint Martin, saint Grégoire, saint Norbert, saint Dominique, saint François, saint Thomas, sainte Marguerite, sainte Mechtilde, sainte Gertrude, sainte Angèle, sainte Brigitte, sainte Catherine (de Sienne), saint Vincent (Ferrier), saint Bernardin (de Sienne), saint Laurent (Justinien), sainte Catherine (de Bologne), sainte Catherine (de Gênes), saint Jean (de Dieu), sainte Thérèse, saint Louis (de Gonzague), sainte Madeleine (de Pazzi), sainte Rose (de Lima), saint Camille (de Lellis), saint Alphon-

(1) *L'Etat mystique. — Les degrés de la vie spirituelle. — La Voie qui mène à Dieu, etc., etc.*

se (Rodriguez), sainte Marguerite Marie de Sainte-Coeur, et beaucoup

Tous ces noms, peu près dans l'originalité que les aime le particulier, et aus *Divines Paroles* et à méditer.

Veut-on savoir comment. Il a groupé les *paroles* sous des titres : *Jésus — Dieu bon — Jésus consolateur — Espérance — Châtiment — Mortification — Et enfin, pour le Saint Office — Coeur — Dévotion — Le prêtre — L'état — Obéissance — Finesse*, etc. Il cite, il cite et cite avec abondance, quelle r

Veut-on quelques-uns de Notre-Seigneur révélé patient envers les pécheurs, les méchants avec toute sa miséricordieux. D'autrefois soit entièrement quelque bien, dont il souffre pour faire la patience divine...

se (Rodriguez), sainte Jeanne (de Chantal), Marie de l'Incarnation, Marguerite-Marie, saint Alphonse (de Liguori), Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, Soeur Marie du Divin Coeur, et beaucoup d'autres encore.

Tous ces noms, que nous citons plutôt pêle-mêle, bien que à peu près dans l'ordre d'ancienneté, sont, disions-nous, une garantie que les aimants de la perfection, les âmes religieuses en particulier, et aussi les directeurs d'âmes, trouveront dans *Les Divines Paroles* une véritable mine de choses précieuses à lire et à méditer.

Veut-on savoir comment l'auteur procède? Oh! très simplement. Il a groupé l'abondante et riche matière des *divines paroles* sous des titres divers: *Dieu amour — Tendresse de Jésus — Dieu bonté — Dieu justice — Dieu miséricorde — Jésus consolateur — Jésus victime —* Et puis, après: *Foi — Espérance — Charité — Charité fraternelle — Zèle — Recueillement — Mortification — Patience — Abandon — Humilité —* Et enfin, pour le deuxième volume: *Prière — Oraison — Saint Office — Confession — Messe — Eucharistie — Sacré-Coeur — Dévotion à Marie — Perfection — Union à Dieu — Le prêtre — L'état religieux — Pauvreté — Chasteté — Obéissance — Fins dernières.* Et alors, sur tous ces sujets, il cite, il cite, il cite encore, il cite toujours. Quelle mine, quelle abondance, quelle richesse, quel luxe même!

Veut-on quelques exemples, choisis entre mille? Ecoutez Notre-Seigneur révélant à sainte Brigitte combien il est bon et patient envers les pécheurs: " Tu admires pourquoi je souffre les méchants avec tant de patience? C'est parce que je suis miséricordieux. D'abord ma justice les supporte afin que leur temps soit entièrement accompli... Puis, parce qu'ils ont fait quelque bien, dont ils doivent être récompensés... Enfin, je les souffre pour faire voir à tous les yeux combien est grande la patience divine... C'est pour cela que j'ai supporté Pilate,

ieu, par le moyen
cieuses lumières.
ensées, les lumières.
l'autorité à leurs
l'écho du Saint-
oles sorties de la

comme une juste
re et toucher du
ux et quelle auto-
l'abbé Saudreau.
eurs autres volu-
ns de spiritualité,
ès favorablement
spirituelle et de la

s lèvres ou sous la
les divines, sont
ur et de l'importe-
tre plusieurs, les
les douze à treize
es, ainsi nommés
eorges, saint Mar-
nique, saint Fran-
; Mechtilde, sainte
nte Catherine (de
ardin (de Sienne)
ne (de Bologne),
Dieu), sainte Thérè-
leleine (de Pazzi),
lis), saint Alphon-
irituelle. — La Voie

Hérode et Judas. ” (Vol. I, p. 177). — Voici, ailleurs, comment Notre-Seigneur expose à sainte Marguerite de Cortone que les péchés des hommes attirent les châtements divins : “ Sache que le monde sera affligé de différentes tribulations pour les péchés dont il se rend coupable. La multitude des iniquités des hommes s’est tellement accrue en ce siècle que je puis te dire que c’est à peine si j’ose prier mon Père pour eux, et ma mère elle-même, l’avocate des pécheurs, redoute de le faire près de moi, son fils, à cause de tant d’iniquités. (Vol. I, p. 193). Admirez encore cette révélation de Notre-Seigneur à sainte Thérèse au sujet des images pieuses. La sainte, croyant qu’il y avait quelque imperfection à posséder des images travaillées avec art, s’était déterminée à se défaire de l’une d’entre elles qui était dans sa cellule. Jésus lui dit : “ Ma fille, cette mortification n’est pas bonne. De la fausseté ou de la charité, laquelle est la meilleure? Puisque c’est l’amour qui l’emporte, tu ne dois ni te priver ni priver tes religieuses de tout ce qui peut l’exciter en vos âmes... Une ruse du démon a été d’enlever aux Luthériens tous les moyens qui peuvent porter à la piété (par exemple les saintes images). ” (Vol. II, p. 562). Indiquons encore (Vol. II, pages 30 et suivantes) tout le chapitre XXXII, où il est question du prêtre, de sa dignité, de ses fonctions, de tout ce qui lui est dû.

Mais, nous en avons dit assez, croyons-nous, pour montrer au lecteur ce qu’il peut attendre de notions sûres et d’édification solide d’un tel ouvrage. Il ne nous reste plus qu’à recommander une fois de plus à son attention pieuse *Les Divines Paroles*. Je ne sais pas s’il est en vente, cet ouvrage, chez nos libraires, mais en s’adressant chez les Soeurs du Bon-Pasteur de la rue Sherbrooke (Est-64) à Montréal, on aurait sans doute tous les renseignements désirés. — E.-J. A.

LES PROPHE

Prophètes. — va arriver dans prophète annonce produit tout de su duira 300 ans plus les prêtres des idol Bétel, et ailleurs, des espèces de peti taient ces écoles sc antiques, etc. La de ces écoles.

Mission des pro de Dieu dont la fo soler, de prêcher et avertit ses contemp

(1) M. l’abbé Baill du nouveau volume c (3ème semaine de mi à son premier livre, 1 culier, que, depuis d *L’Histoire Sainte En* de M. le curé de Ver *primitifs — L’histoire* *Les temps primitifs* viendra plus tard. A que l’auteur fait par et que nous publion *Seigneur*. Nous avons le dispositif des ligne quand même que, dan herche, les qualités q vision — les deux en

LES PROPHETES AVANT NOTRE-SEIGNEUR (1)

Prophètes. — Prophétiser c'est dire à l'avance ce qui va arriver dans un temps plus ou moins lointain. Le prophète annonce deux choses à Jéroboam idolâtre. L'une se produit tout de suite, c'est l'autel qui se brise; l'autre se produira 300 ans plus tard, lorsque Josias immolera sur cet autel les prêtres des idoles. — Il est dit dans la Bible, qu'il y avait, à Béthel, et ailleurs, des écoles de prophètes. Ces écoles étaient des espèces de petits séminaires si on le veut. Ceux qui fréquentaient ces écoles se livraient à l'étude de la loi, au chant des cantiques, etc. La vocation de prophète était indépendante de ces écoles.

Mission des prophètes. — Les prophètes sont des ministres de Dieu dont la fonction est d'avertir, d'encourager, de consoler, de prêcher et d'annoncer le Messie. — Hénoch (leçon 17e) avertit ses contemporains que l'humanité sera châtiée, si elle

(1) M. l'abbé Baillargé, curé de Verchères, nous adresse une page du nouveau volume qu'il doit mettre en vente cette semaine même (3ème semaine de mars). L'érudit et laborieux auteur n'en est pas à son premier livre, ni à sa première brochure. L'on sait, en particulier, que, depuis de longues années il s'occupe d'histoire sainte. *L'Histoire Sainte Enseignée*, qui sera peut-être l'oeuvre maîtresse de M. le curé de Verchères, devait avoir trois parties : *Les temps primitifs — L'histoire du peuple de Dieu — La vie de Notre-Seigneur*. *Les temps primitifs* avaient déjà paru. *La vie de Notre-Seigneur* viendra plus tard. Aujourd'hui, c'est *L'histoire du peuple de Dieu* que l'auteur fait paraître, et c'est la 67ème leçon qu'il nous envoie et que nous publions sous ce titre *Les prophètes avant Notre-Seigneur*. Nous avons dû, pour économiser l'espace, modifier un peu le dispositif des lignes et des alinéas. Mais il sera facile de voir quand même que, dans ce travail, qui a dû nécessiter plus d'une recherche, les qualités qui paraissent surtout sont la clarté et la précision — les deux en somme qui conviennent d'abord à l'historien.

La Rédaction.

ne se convertit pas. Les hommes ne s'étant pas convertis, ils furent noyés dans les eaux du déluge. — Les exilés de Babylone sont dans une peine extrême. Dieu leur envoie Baruch, Daniel, Ezéchiel, pour les consoler. — Zorobabel et Josué sont en face de grandes difficultés pour la reconstruction du temple de Jérusalem. Deux prophètes, Aggée et Zacharie, leur sont envoyés pour les encourager. — La prédication des prophètes peut se résumer à ceci : pas d'idolâtrie; accomplissez fidèlement la loi de Moïse; vous avez fait alliance avec Dieu, observez les conditions de l'alliance. — Nous avons dit dès la première leçon que le Messie est le centre de l'histoire du peuple de Dieu. Le catéchisme nous dit en effet (No 94) : "Ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont pu se sauver par la foi au Rédempteur à venir." — Ce Rédempteur à venir, les prophètes eurent pour mission de le faire connaître d'avance. Et c'est cela qui entretenait la foi des anciens.

La vie de Notre-Seigneur peut être comparée à un immense tableau. Les prophètes ne donnent pas, chacun, une vue d'ensemble de la vie du Christ, mais chacun donne un ou plusieurs coups de pinceau. — Isaïe voit la Vierge qui conçoit, qui enfante; il voit l'enfant, il voit Emmanuel. Plus tard, Isaïe verra le Christ plongé dans l'opprobre, dans la douleur. — Michée le voit naître à Bethléem (V, 1). — Osée voit sa fuite en Egypte (XI, 1). — Zacharie voit son entrée triomphale à Jérusalem (IX, 9), etc., etc. — Le rôle des prophètes était grand, mais il était parfois bien pénible. Ainsi, par exemple, ce rôle fut dur pour Samuel devant Saül, pour Nathan devant David, pour Elie devant Achab, pour Isaïe devant Manassé, pour Jérémie devant les derniers rois de Juda.

Leur nombre et leur profession. — Les prophètes ont été nombreux : 73 peut-être. Saint Cyrille compte aussi 13 pro-

phétesses. — Il ont écrit. L'oeuvre de Dieu prenait les formes de n'importe quel médiateur, — Isaïe, Jérémie et Ezéchiel.

Comment Dieu communiquait avec eux. — Au cours du songe, au cours de la vision. Le prophète dit ce qu'il voit. — Isaïe voit le mur, — Ezéchiel voit dans d'autres circonstances cette parole, il l'écrit, c'est la mission directe de Dieu.

Fin du ministère. — Le ministère se termine avec Moïse, chose remarquable, c'est celui qui vient, et il est le Seigneur : — "Voici que je t'envoie (le prophète), il préparera dans son temple l'alliance que vous désirez." (III, 1).

Après Malachie. — L'absence extérieure dans le pas à dire qu'il n'y a plus de prophéties. De là, les livres d'Esdras, de l'Ecclésiast

pas convertis, ils
s exilés de Baby-
r envoie Baruch,
bel et Josué sont
struction du tem-
et Zacharie, leur
dication des pro-
rie; accomplissez
liance avec Dieu,
avons dit dès la
l'histoire du peu-
(No 94): "Ceux
e Dieu ont pu se
—Ce Rédempteur
le faire connaître
i des anciens.

rée à un immense
un, une vue d'en-
ie un ou plusieurs
ii conçoit, qui en-
Plus tard, Isaïe
ns la douleur. —
Osée voit sa fuite
ntrée triomphale à
es prophètes était
si, par exemple, ce
ur Nathan devant
e devant Manassé,
da.

rophètes ont été
mpte aussi 13 pro-

phétesses. — Il y a 4 grands prophètes et 12 petits qui ont écrit. L'oeuvre des grands prophètes est considérable. — Dieu prenait les prophètes dans n'importe quelle condition, et de n'importe quelle tribu. — Samuel était lévite, — Elisée, cultivateur, — Isaïe, de famille distinguée, — Amos, berger, — Jérémie et Ezéchiel, prêtres.

Comment Dieu communiquait avec les prophètes. — Dieu communiquait avec les prophètes, de trois manières : 1o Par le songe, au cours du sommeil, c'est le cas de Daniel. — 2o Par la vision. Le prophète, éveillé, voyait extérieurement quelque chose. — Isaïe voit Dieu sur un trône, — Amos le voit sur un mur, — Ezéchiel voit un champ couvert d'ossements, etc. — 3o Dans d'autres circonstances, Dieu parle, le prophète entend cette parole, il l'entend par son esprit. C'est la communication directe de Dieu avec l'homme.

Fin du ministère prophétique. — Le ministère prophétique se termine avec Malachie, le 12e des petits prophètes. — Et chose remarquable, le dernier prophète proclame la divinité de celui qui vient, et il nous fait connaître qu'il aura un précurseur: — "Voici que j'envoie mon messenger (saint Jean-Baptiste), il préparera le chemin devant moi, et, soudain, viendra dans son temple le Seigneur que vous cherchez, l'ange de l'alliance que vous désirez. Voici, il vient, dit le Jéhovah des armées." (III, 1).

Après Malachie. — Après Malachie, il y aura 400 ans de silence extérieur dans le domaine de l'inspiration. — Ce n'est pas à dire qu'il n'y aura plus d'inspiration, qu'il n'y aura plus de prophéties. — Il y aura encore des écrivains inspirés. De là, les livres d'Esther, de Judith, des Macchabées, de la Samtpe, de l'Ecclésiastique.—Il y aura aussi des prophéties de la

part de Zacharie (père de Jean-Baptiste), du vieillard Siméon, de Jean-Baptiste lui-même. — Après ce silence relatif de 400 ans, l'inspiration divine se produira sans intermédiaire et sans voile, par le Fils de Dieu fait homme, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. — En attendant, les synagogues remplacent les écoles de prophètes, et l'ère de l'interprétation de la loi commence. De là aussi, la naissance de plusieurs écoles d'interprétations diverses: pharisiens, sadducéens, etc...

F.-A. Baillargé, ptre,
curé de Verchères.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 6 mars 1916.

M. l'abbé Georges Charette, ancien curé, décédé à Sainte-Brigide de Montréal, le 4 mars, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 6 mars 1916.

M. l'abbé Georges Charette, ancien curé, décédé à Sainte-Brigide de Montréal, le 4 mars, était membre de l'UNION SAINT-JEAN *Section d'une messe.*

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean